



Probleme de succession trop longue

Par **garreau edith**, le **07/06/2009** à **13:43**

Bonjour, combien de temps a un notaire pour faire une succession rncar ma mere est decedee en fevrier 2008 et avec mon pere nous avons ouvert la succession en mai 2008 mais nous avons pas beaucoup de nouveellernsachant que la succession est difficile et que entretemps le cabinet a ete vendu rncar on est 7 enfants et que notre mere a fait une dette de 34000€ il y a une maison de 100000€ donc on a mis le dossier en surendettemnt qui a ete accordee a notre pere pour un palier de 24mois en attendant la successionrque doit on faire?rdoit on refusee la succession?rnil a t il un delais pour que l on est rien a payer ?rncomment cela va se passe si la succession n est pas fini et que la dette est payernde puis le deces il y a 2 petits enfants qui sont nes font il partis de la succession?rmerci

Par **Marion2**, le **07/06/2009** à **18:49**

Bonsoir, rnrnLa déclaration de succession doit être faite dans les 6 mois après le décès, passée cette date, il y a des intérêts à régler par les héritiers. rnrnMaintenant à vous de voir avec votre notaire. rnrnSi le cabinet a été vendu après le décès de votre mère, cela revient à dire que vous avez accepté la succession. rnrnCordialement.